

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 31 AVENUE DE L'EUROPE - IMMEUBLE DORTMUND SECTION A R N° 49

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la demande d'alignement de Maître Karine TILMANT relative à la propriété de Mr Bruno RESTOUT et Mme. Catherine PREVOST sise 31, Avenue de l'Europe, Immeuble Dortmund cadastrée section A R n° 49 à Pont-Audemer,
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

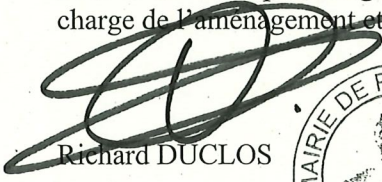
Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A R n° 49 bordant l'Avenue de l'Europe (V.C. n° 553).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux


Richard DUCLOS



Accusé de réception en préfecture
027 20007320 20240715 arr. 0018 2024 AR
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception visuelle : 15/07/2024
Ce plan est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE L'EURE
Centre des Finances publiques PLACE
DE LA DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax
ptgc.270.louviers@dgif.finances.gouv.fr

Département :
EURE

Commune :
PONT-AUDEMER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/06/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

